



Perspectives

Bulletin d'information CGT des salarié.e.s des bureaux d'études n° 145 avril 2019

Spécial Handicap

La CPPNI avait commandé une étude sur le handicap dans la branche. Nous vous en proposons quelques éléments. [L'étude est sur notre site].

➤ L'emploi des personnes handicapées

Le taux d'atteinte de l'obligation d'emploi dépasse les 2% dans toutes les activités de la branche :

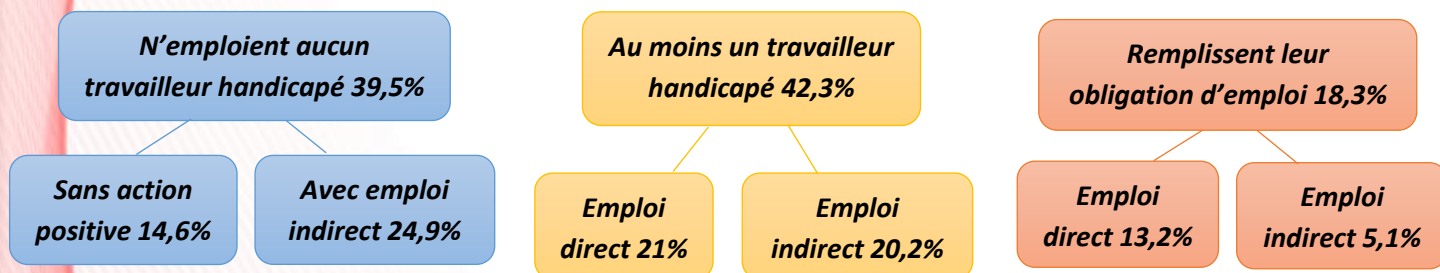
- Numérique : 2,07%
- Ingénierie : 2,47%
- Conseil et études : 2,23%
- Evènement : 2,29%

Il reste en deçà de la moyenne nationale (3,8%) et des objectifs de l'obligation légale de 6%.

➤ Les entreprises concernées par l'obligation d'emplois

Deux chiffres résument la situation : 4000 entreprises assujetties à cette obligation et 50 millions d'euros versés à l'Agefiph au titre de l'obligation d'emploi.

➤ Les entreprises au regard de l'obligation d'emploi



➤ Les enseignements

Il y a davantage de femmes et de salariés âgés parmi les travailleurs handicapés. Des difficultés de recrutement sont très marquées. Une relative méconnaissance de la législation et des acteurs du handicap.

➤ Une politique handicap

- A partir d'un plan d'action.
- A partir de formation et de recrutement.
- A partir de la sensibilisation.
- A partir de partenariats avec les acteurs du handicap.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fstud@cgt.fr avec la mention « BE »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes